

Enseignement supérieur – Études en médecine et en dentisterie

454 candidats ont réussi l'examen d'entrée en médecine et dentisterie de septembre, portant à 1 138 le nombre total de lauréats pour l'année 2018

Au terme de la délibération de l'épreuve de septembre de l'édition 2018 de l'examen d'entrée aux études en médecine et en dentisterie en Fédération Wallonie-Bruxelles, 454 candidats et candidates ont été proclamés lauréats par le Jury. Ils s'ajoutent aux 684 déjà proclamés en juillet, soit, pour cette année, un total de 1 138 lauréats.

L'épreuve du mercredi 5 septembre de l'édition 2018 de l'examen d'entrée aux études en sciences médicales et en sciences dentaires en Fédération Wallonie-Bruxelles a été délibérée par le Jury. Les taux de participation et les résultats de cette deuxième et dernière épreuve organisée en vue de l'année académique 2018-2019 ont été définitivement établis et validés à cette occasion.

4 000 jeunes ont tenté leur chance en 2018

Sur les 2 788 inscriptions enregistrées pour l'épreuve de septembre, 2 442 candidats et candidates ont été délibérés. **Trois quarts d'entre eux présentaient une seconde fois l'examen**, après l'avoir passé en juillet et **un quart avaient déjà pris part à l'épreuve de 2017.**

Globalement, quelque **4 000 jeunes ont ainsi présenté au moins une des deux épreuves** de cette année. On compte par ailleurs, parmi ces effectifs, **deux fois plus de candidates que de candidats**, une tendance déjà observée en 2017 et que l'on constate aussi en Communauté flamande.

Taux de réussite de 18,59 % en septembre

Les compétences des participants étaient évaluées dans **4 matières scientifiques** (chimie, biologie, physique, mathématiques), d'une part, et dans **4 matières relatives à la communication et à l'analyse critique de l'information** (raisonnement, communication, éthique, empathie), d'autre part, sous la forme de 120 questions à choix multiples réparties le matin et l'après-midi en 2 séries de 60 questions.

Pour réussir, il fallait obtenir une moyenne d'au moins **10/20 pour chacune des 2 parties** et un minimum de **8/20 pour chacune des 8 matières.**

Après délibération, **454 candidats et candidates ont été proclamés lauréats** par le Jury, soit un **taux de réussite de 18,59 %** pour l'épreuve de septembre.

Parmi les candidats **non-résidents**, 86 ont obtenu les moyennes requises. Leur nombre étant inférieur à 30 % des réussites, il n'a **pas été nécessaire de procéder au classement** prévu pour respecter le contingentement fixé par le législateur pour les deux filières, et tous obtiennent donc leur attestation de réussite.

Enfin, le Jury a également statué sur **deux cas de fraude avérée** et a pris la décision d'annuler l'examen des personnes en cause.

Un tableau détaillé reprenant les moyennes par matière ainsi que les pourcentages des candidats et candidates ayant atteint ou dépassé la moyenne de 8/20 par matière figure en annexe.

Le taux de réussite de l'épreuve de septembre est **comparable aux examens de 2017 et de juillet 2018**, à l'issue desquels environ 20 % avaient décroché leur attestation de réussite.

1 138 lauréats pour 2018

Les lauréats viennent s'ajouter aux 684 déjà proclamés au terme de l'épreuve de juillet, soit un **total de 1 138 lauréats pour 2018**, les deux épreuves confondues.

« *Beaucoup ont saisi la seconde chance qui leur était offerte en septembre* », commente Julien Nicaise, administrateur de l'ARES, qui ajoute qu'« *au final, un peu plus d'un jeune sur quatre ayant présenté l'examen cette année a réussi* ».

Résultats individuels

Les participants à l'épreuve de septembre peuvent à présent prendre connaissance de leurs **résultats individuels détaillés** via leur **compte en ligne**. Les lauréats peuvent, en outre, y **télécharger l'attestation de réussite** qui leur permettra de finaliser leur inscription en médecine ou en dentisterie, pour peu qu'ils et elles remplissent bien les autres conditions d'accès à l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le Jury et l'ARES adressent leurs félicitations aux 1 138 lauréats et lauréates de cette année.

CONTACTS

Romain Poriaux / ARES / T +32 2 225 45 89 / romain.poriaux@ares-ac.be
Benjamin Stewart / ARES / T +32 2 225 45 94 / M +32 479 865 833 / benjamin.stewart@ares-ac.be

L'ACADÉMIE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (**ARES**) est la fédération des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Organisme d'intérêt public, elle est chargée de soutenir ces établissements dans leurs missions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité. Elle fédère 6 universités, 19 hautes écoles, 16 écoles supérieures des arts et 86 établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale dont elle organise la concertation et pour lesquels elle promeut les collaborations à l'échelle nationale et internationale. En tant que coupole unique, l'ARES assure au secteur de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles une coordination globale.

EN SAVOIR + : WWW.ARES-AC.BE

ANNEXES

1. MOYENNES PAR MATIÈRE ET PART DES CANDIDATS AYANT ATTEINT OU DEPASSÉ LA MOYENNE DE 8/20 PAR MATIÈRE

	2017		JUILLET 2018		SEPTEMBRE 2018	
	MOYENNE	% / SEUIL DE RÉUSSITE	MOYENNE	% / SEUIL DE RÉUSSITE	MOYENNE	% / SEUIL DE RÉUSSITE
PARTIE 1	/20	% ≥ 8/20	/20	% ≥ 8/20	/20	% ≥ 8/20
Chimie	9,8	70,90 %	8,3	55,40 %	9,1	63,27 %
Biologie	12,2	85,45 %	9,0	64,00 %	7,7	52,33 %
Physique	5,5	29,21 %	6,2	34,84 %	6,0	37,88 %
Mathématiques	12,3	82,08 %	7,9	50,90 %	7,7	51,39 %
PARTIE 2	/20	% ≥ 8/20	/20	% ≥ 8/20	/20	% ≥ 8/20
Raisonnement	10,9	80,38 %	11,0	86,30 %	9,7	76,21 %
Communication	13,2	89,66 %	13,1	92,90 %	15,4	97,50 %
Éthique	12,1	87,44 %	15,4	88,80 %	14,8	96,36 %
Empathie	11,7	84,24 %	13,2	91,80 %	13,4	96,89 %

2. RÉPARTITION DES CANDIDATS PAR FILIÈRE ET PAR STATUT « RÉSIDENT / NON-RÉSIDENT » ET POURCENTAGE DE RÉUSSITE PAR CATÉGORIE

FILIÈRE	STATUT	2017			JUILLET 2018			SEPTEMBRE 2018			2018
		NB CANDIDAT-E-S	RÉUSSITE	% DE RÉUSSITE	NB CANDIDAT-E-S	RÉUSSITE	% DE RÉUSSITE	NB CANDIDAT-E-S	RÉUSSITE	% DE RÉUSSITE	RÉUSSITE
Médecine	Résident	2 523	596	23,62 %	2 225	557	25,03 %	1 541	330	21,41 %	
Médecine	Non-résident	471	55	11,68 %	692	78	11,27 %	522	77	14,75 %	
Total médecine		2 994	651	21,74 %	2 917	635	21,77 %	2 063	407	19,73 %	1 042
Dentisterie	Résident	363	42	11,57 %	299	41	13,71 %	259	38	14,67 %	
Dentisterie	Non-résident	116	7	6,03 %	160	8	5,00 %	120	9	7,50 %	
Total dentisterie		479	49	10,23 %	459	49	10,68 %	379	47	12,36 %	96
Médecine & dentisterie	Résident	2 886	638	22,11 %	2 524	598	23,69 %	1 800	368	20,44 %	
Médecine & dentisterie	Non-résident	587	62	10,56 %	852	86	10,09 %	642	86	13,40 %	
TOTAL		3 473	700	20,16 %	3 376	684	20,26 %	2 442	454	18,59 %	1 138